Municipalité
de
St-Saphorin
(Lavaux)

1071 Saint-Saphorin, le 20 août 2018

N/réf. : 102.1003

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Lavaux, vignoble en terrasses inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2007

AU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SAPHORIN

Préavis municipal no 380

Demande de crédit de CHF 59'500.- TTC pour la réfection des sentiers des Riettes et du Pâquis

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Historique

Un syndicat d'améliorations foncières (AF) a permis de créer et rénover une grande partie des chemins viticoles de la commune il y a une vingtaine d'années. Un entretien régulier est depuis réalisé sur le réseau routier communal pour éviter une détérioration de celui-ci.

La commune souhaite désormais poursuivre dans la démarche des améliorations foncières en réfectionnant d'autres chemins agricoles et viticoles de type AF. Aussi, une étude permettant de présenter une vision d'ensemble des besoins de la commune selon un ordre de priorité défini a été réalisée.

Cet inventaire global porte sur diverses problématiques telles que la réfection de chemins agricoles, la récolte et l'évacuation des eaux, la lutte contre l'érosion (construction de collecteurs nouveaux ou réfectionnés, remise à ciel ouvert et de ruisseaux), la mise en place d'un réseau écologique avec réalisation d'éléments fixes (haies, arbres isolés, etc.) ou encore une étude en aménagement du territoire coordonnée avec les améliorations foncières.

Justification agricole

Plusieurs exploitations agricoles et viticoles se situent en bordure de limite communale, engendrant des passages réguliers sur les chemins AF respectivement agricoles et viticoles situés sur la commune de Saint-Saphorin. Ceux-ci sont évidemment nécessaires pour rejoindre les cultures et champs agricoles ainsi que les parchets de vigne. Ce sont ces déplacements, avec des véhicules souvent lourds, qui créent une dégradation des chemins et une usure généralisée.

Les chemins agricoles et viticoles entrant dans la panification communale de réfection présentent des marques d'usure importantes.

Planification communale

La planification communale a pour but de faire état de l'inventaire des chemins agricoles et viticoles existants sur le territoire saint-saphorien et de planifier, sur une période d'environ 10 ans, les travaux à effectuer.

La Municipalité a favorisé une planification à moyen-long terme avec une échéance à l'horizon 2029 de l'entretien de son réseau routier, notamment celui en relation avec les besoins prépondérants en milieu agricole. Le planning projeté selon l'étude préalable est le suivant :

Etape	Planning	Chemin	Coût total selon estimation du bureau	
1	2018 - 2020	Sentier des Riettes	CHF	60'552.-
		Sentier du Pâquis	CHF	56'098.-
		Chemin du Rocher	CHF	120'184.-
		Chemin de la Plantaz	CHF	205'100.-
2	2020 - 2024	Chemin d'En Cheseaux	CHF	226'076.-
		Chemin du Bois-Jaccoud	CHF	208'494.-
		Chemin du Mont-de-Plan	CHF	111'791.-
		Route de Cremières	CHF	à estimer
3	2025 - 2029	Chemin des Rueyres	CHF	65'649.-
		Chemin du Mont	CHF	379'685.-
		Chemin de la Vignes-à-Gilles	CHF	62'988.-

Au vu des finances communales, la Municipalité propose de ne réaliser qu'une partie de l'étape 1, à savoir la réfection des sentiers du Pâquis et des Riettes, qui présentent un état de dégradation important.

Murs de vigne

Dans l'étape 1 est également comprise la réfection des murs de vigne bordant les sentiers des Riettes et du Pâquis.

Selon la ligne de conduite fixée par la Municipalité, une participation à la réfection des murs bordant les chemins communaux est prise en charge par la commune à hauteur de 30%.

Un subside de 35% est versé par le canton (pour la partie mur uniquement). Les propriétaires de vignes adjacentes participeront financièrement à ces frais à raison de 35%.

Aspect financier

Le détail des coûts, établi sur la base des devis reçus, se présente comme suit :

	Riettes	**Pâquis**
Travaux de génie civil	CHF 53'455.00	CHF 66'061.65
Plan directeur	CHF 1'062.00*	CHF 980.00
Etude et surveillance 12%	CHF 6'414.60*	CHF 4'740.00
Honoraires de spécialiste (géomètre)	CHF 2'000.00*	CHF 2'000.00
Coût total des travaux	**CHF 62'931.60**	**CHF 73'781.65**
Subvention 57% sur les AF	CHF 26'240.86	CHF 17'312.17
Subvention murs 35%*	CHF 5'909.75	CHF 15'102.81
Participation des vignerons aux frais de murs 35%	CHF 5'909.75	CHF 15'102.81
Solde communal prévisible après déductions HT	**CHF 24'871.24**	**CHF 26'263.86**
TVA 7.7% *	CHF 729.70	CHF 2'022.32
Divers et imprévus 10%	CHF 2'500.00	CHF 3'000.00
Total à charge de la commune	**CHF 28'100.94**	**CHF 31'286.18**
Total général arrondi	**CHF 59'500.00**	

Subvention

Après expertise de l'office fédéral de l'agriculture (OFAG), secteur AF, il ressort que les taux de subventionnement provisoires pour ce genre de travaux sont divisés selon la localisation du chemin, en zone de plaine ou en zone de collines. Les taux provisoires applicables sont pour la zone de plaine de 30% de la part des AF cantonales et de 27% pour les AF fédérales. Pour les zones de collines, le taux se monte à 42% de la part des AF cantonales et à 30% pour les AF fédérales. Cela représente donc un total de 57% pour les zones de plaine et de 72% pour les zones de collines.

A noter que ce subventionnement est rétroactif et couvre également les frais d'étude.

L'entretien des murs de soutènement en moellons de l'entier des sentiers des Riettes et du Pâquis va faire l'objet d'une demande de subventionnement auprès de l'office de crédit agricole (OCA) avec le crédit alloué par le Conseil d'Etat pour la réfection des murs de Lavaux. La subvention s'élève à 35%.

Financement

L'étude sera financée par le compte d'investissement 43.501 « Ouvrages de génie civil et d'assainissement », puis activé à l'actif du Bilan sous le compte 9141 « Ouvrages de génie civil et d'assainissement ».

La dépense totale sera amortie sur une durée maximale de 30 ans.

CONCLUSIONS

Plaise dès lors au Conseil communal de prendre la décision suivante :

- vu le présent préavis municipal
- ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce projet
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- d'octroyer à cet effet un crédit de **CHF 59'500.-** TTC ;
- d'autoriser formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de cette dépense par la trésorerie courante ou par le biais de l'emprunt, aux meilleures conditions du marché ;
- d'amortir cette dépense sur 30 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

LE SYNDIC : LA SECRETAIRE :

G. Vallélian L. Negro-Chochard

Municipal à disposition de la commission : M. Mauro Contardo, Municipal

Annexe : Plan de situation

2 Situation générale

Carte nationale

Géodonnées © Etat de Vaud

